



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 33/054/2024

DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 14 mai 2024 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 7 mai 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier MALECAMP qui donne procuration à M. Thierry DELCUPE, M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, Mme Marie-Christine HARISLUR qui donne procuration à M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-France DELANZY qui donne procuration à Mme Sophie Anne PÉAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme France NOIROT

• **Bilan 2023 des acquisitions et cessions foncières**

L'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 entrée en vigueur le 9 mai 1995, prévoit que les communes de plus de 2 000 habitants, débattent au moins une fois par an sur le bilan de leur politique foncière (acquisitions et cessions immobilières).

Ce document, annexé au Compte Administratif, a pour objet de dresser le bilan des opérations retracées au compte administratif auquel il se rapporte.

Compte tenu du contexte réglementaire et législatif précédemment exposé, il peut donc être retenu qu'au titre de l'exercice 2023, la commune a vendu :

- des parcelles cadastrées section AC n° 51 de 900 m² et AC n° 107 de 210 m² sises rue des Mulets, évaluées au prix de 13 320.00 €, acte signé le 13 février 2023,
- une parcelle cadastrée section AN n° 149 de 304 m² sise 17, rue de la Source à Ollainville, évaluée au prix de 90 000.00 €, acte signé le 20 mars 2023,
- une parcelle cadastrée section AN n°64 de 470 m², sise rue de la Roche à Ollainville, évaluée au prix de 10 152.00 €, acte signé le 21 mars 2023.

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Prend acte** de la communication du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune en 2023.

- **Décide** d'en informer la population.

Le 16 mai 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

